PRIX DES CACTUS

2ème(P/ 3363), Classe 4 — 12/02/2023 13h35, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON SOUPLE (3,4)
(3.000, 1.200, 900, 600, 300)
ARRIVEE OFFICIELLE: 7 Engagés. 7 Partants Définitifs.
Temps du 1er : 1. 7.92 (Redk : 1. 1.74)

COURSE A COND. QUALIF. HP
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus,** ayant une valeur égale ou inférieure à 48 k**. Poids : 55 k.** Surcharges accumulées et limitées à 8 k. pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1er février de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.000 reçus.
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
Prime Propriétaire : 80 % (2 & 3 ans), 55 % (4 & 5 ans), 45 % (6 ans & au-dessus)

Décisions des commissaires

Les Commissaires ont autorisé la jument DEVNA à être amenée en main au départ non montée, son en traineur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires, après avoir entendu l'apprenti Kylian CAKIN en ses explications, ne l'ont pas autoriséà monter, ce dernier s'étant présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant l a limite autorisée parles dispositions de l'article 150 duCode des Courses au Galop. Pour ce motif, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d e 4 jours, et ont autorisé son remplacement sur le hongre PALET BIEN par le jockey Jean-Baptist eVIGIE. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Margot ROMARY en ses exp lications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups). Les Commissaires précisent bien qu'il s'agit de 6 jours de mise à pied et non pas 8 commedemand é initialement. Le hongre no1CAPITAINE DEUX a subi un prélèvementbiologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Jockey	Poids	Gain	Prim. prop.	Prim. elev.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs

1	**BAKHARA F.PS. 4 A.**	05	Par: MACHUCAMBO et BAROUDA (MY RISK)	(Corde:03)		ANDRE JACOBY-KOALY	A. JACOBY-KOALY	FRANCK TORRALBA	54,5kg	3.000	1.551	591		NNL	P. LAMY
2	**BAGOKEN F.PS. 4 A.**	04	Par: GOKEN et BAKOURA (KOUROUN)	CTE (Corde:06)		ANDRE JACOBY-KOALY	A. JACOBY-KOALY	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	53 kg (54,5kg)	1.200	620	236		NNL	P. LAMY
3	**DEVNA F.PS. 5 A.**	07	Par: AMADEUS WOLF et DYKAM (DYLAN THOMAS)	11L (Corde:05)		BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	MME LUANA DUPELIN LALUNG	52 kg (53,5kg)	900	465	177		ONL	SUC. M. JARLAN
4	**PALET BIEN H.PS. 4 A.**	02	Par: PAPALET et DEZODIE (STORM BOY)	7.L (Corde:01)		MAURICE GROS	M. GROS	JEAN-BAPTISTE VIGIE	56 kg (55 kg)	600	310	118		NNL	E. ROSAN
5	**MAKANDIA RISK F.PS. 5 A.**	06	Par: BANYAN TREE et SHOUCHOUNE RISK (RISK CRISE)	3/4 (Corde:07)		VICTOR-FRANCIS FEVEREL	V. FEVEREL	DAMIEN BOCHE	53,5kg	300	155	59		ONL	H. JEAN LOUIS
6	**TI SIROP H.PS. 5 A.**	03	Par: SIROP RISK et AN MIRAK RISK (RISK CRISE)	2.L (Corde:04)		WILLY VAITILINGOM	MME L. DUPELIN LALUNG	MME MARGOT ROMARY	53,5kg (55 kg)					ONL	G. RUBAL
7	**CAPITAINE DEUX H.PS. 9 A.**	01	Par: SIDPOUR et MAXI MAXA (SAND PROSPECTOR)	3/4 (Corde:02)		STEPHENSON HARRIS	S. HARRIS	KARIM GOURDINE-BACHOU	58 kg					ONN	G. ZIE